

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de

## Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Arles du 7 septembre au 9 octobre 2017 inclus

Une enquête publique est organisée sur le territoire du Pays d'Arles afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations, propositions et contre-propositions relatives au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Arles arrêté, en comité syndical, le 24 février 2017.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Arles couvre un territoire de 29 communes organisées en une communauté de communes - Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) et deux communautés d'agglomération - Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) et Terre de Provence (TPA). Il repose sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et un Document d'Orientation et d'objectifs (DOO). Il comprend également un rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale du projet de SCOT (livre 5) et son résumé non technique.

Les principes essentiels de ce projet portent sur des orientations, objectifs et dispositions organisant un aménagement et un développement durable du territoire à l'horizon 2030. Ils visent notamment à permettre au Pays d'Arles de devenir, par sa position d'interface, un territoire complémentaire aux pôles voisins (Avignon, Nîmes, Montpellier,...) et un partenaire de l'espace métropolitain Aix-Marseille, en développant et renforçant les activités économiques propres au Pays d'Arles, en proposant une offre de logements et de services répondant aux besoins des habitants tout en préservant ce qui fait son identité et la qualité de son cadre de vie.

Par arrêté n°2017-02 en date du 28 juillet 2017, M. le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Arles a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 7 septembre 2017 à 9h00 jusqu'au 9 octobre 2017 à 17h00 soit une durée de 33 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête publique, le projet de SCOT du Pays d'Arles, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à la délibération du comité syndical du Pays d'Arles en vue de son approbation.

Par décision n°E17000091/13 du 4 juillet 2017, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête composée d'un Président : Monsieur Jean-Marie BLANCHET, géomètre expert DPLG et de membres titulaires : M. Robert DE GRELING, ingénieur ECAM et Monsieur Gérard CHINAL, expert agricole et foncier

En cas d'empêchement de M. Jean-Marie BLANCHET, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Robert DE GRELING.

Le siège de l'enquête est fixé au siège du Syndicat mixte du Pays d'Arles. Toute correspondance relative à l'enquête pourra y être transmise, adressée à Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du SCOT Pays d'Arles, Couvent Saint-Césaire, Impasse des Mourgues, 13200 Arles.

Le dossier soumis à enquête publique est composé notamment du projet de SCOT intégrant une évaluation environnementale, d'une notice générale mentionnant en particulier les textes qui régissent l'enquête publique, d'un recueil des pièces administratives du dossier dont l'arrêté organisant l'enquête, et des avis émis sur le projet de SCOT arrêté, tels qu'ils sont prévus par les textes législatifs et réglementaires, dont celui de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Le public pourra consulter ce dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de l'enquête, hors fermeture exceptionnelle et jours fériés, aux heures ouvrables des bureaux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Il sera accompagné dans chaque lieu où il est déposé, d'un registre permettant au public de consigner ses observations. De plus, l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans le cadre de permanences définies ci-dessous.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique pourront également être consultés et téléchargés sur le site internet du Syndicat mixte du Pays d'Arles : [www.pays-arles.org](http://www.pays-arles.org). Un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du Pays d'Arles aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également être adressées :  
- par courrier à M. Le Président de la Commission d'enquête publique, Syndicat mixte du Pays d'Arles, couvent Saint-Césaire – Impasse des Mourgues – 13200 Arles

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.scot@ville-arles.fr](mailto:enquetepublique.scot@ville-arles.fr)

Celles-ci seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Syndicat Mixte du Pays d'Arles, ainsi que sur son site internet : [www.pays-arles.org](http://www.pays-arles.org).

Cet avis fera l'objet d'un affichage :

- au siège du Syndicat mixte du Pays d'Arles

- aux sièges de l'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles et de Terre de Provence Agglomération

- dans toutes les communes du Pays d'Arles

**Syndicat Mixte du Pays d'Arles – Couvent Saint-Césaire – Impasse des Mourgues – 13200 Arles - 04 90 49 39 35 00 – [www.pays-arles.org](http://www.pays-arles.org)**

Consultation du dossier			Permanences des commissaires enquêteurs	
Communes	Lieux	Horaires	Dates	Heures
Arles	Siège du Pays d'Arles - Couvent Saint-Césaire-Impasse des Mourgues -13200 Arles	du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 13h30 à 17h30	07/09/17 09/10/17	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00
	Siège de l'ACCM Cité Yvan Audouard, 5 rue Yvan Audouard - BP 30228-13637 Arles cedex	du lundi au jeudi 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30, vendredi 8h30 à 12h00 13h30 à 16h30	13/09/17 09/10/17	14h00 à 17h00 9h00 à 12h00
	Service Pôle procédures et documents d'urbanisme 11, rue Parmentier (2ème étage) - 13200 Arles	du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 13h30 à 16h30		
Aureille	Hôtel de Ville 2, avenue Mistral 13390 Aureille	du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 lundi, mercredi et vendredi 13h30 à 17h00 samedi de 9h00 à 12h00	14/09/17	9h00 à 12h00
Barbentane	Hôtel de Ville Cours Jean-Baptiste Rey 13570 Barbentane	du lundi au jeudi 8h00 à 12h30 13h30 à 17h30 vendredi 8h à 12h30 13h30 à 16h30	19/09/17	9h00 à 12h00
Châteaurenard	Services techniques municipaux 43, avenue des martyrs de la résistance 13160 Châteaurenard	du lundi au jeudi 8h30 à 12h00 13h30 à 17h00	11/09/17 09/10/17	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00
Eyragues	Terre de Provence Agglomération Chemin Notre Dame BP 1 13630 Eyragues	du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 13h30 à 17h30	27/09/17	9h00 à 12h00
Fontvieille	Hôtel de Ville 8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille	du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 13h30 à 17h30	28/09/17	9h00 à 12h00
Graveson	Hôtel de Ville 8, cours National 13690 Graveson	du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 13h30 à 18h00	28/09/17	9h00 à 12h00

Consultation du dossier			Permanences des commissaires enquêteurs	
Communes	Lieux	Horaires	Dates	Heures
Maussane les-Alpilles	Hôtel de Ville Avenue de la vallée des Baux 13520 Maussane-les-Alpilles	du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 14h30 à 16h30	26/09/17 04/10/17	9h00 à 12h00 9h00 à 12h00
	CCVBA 2, rue des écoles 13520 Maussane-les-Alpilles	du lundi au vendredi 9h à 12h30 14h à 17h30		
Noves	Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 13550 Noves	du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 13h30 à 16h30	29/09/17	9h00 à 12h00
Salin-de-Giraud (Arles)	Mairie annexe Cercle Solvay (1er étage) 1, bd Pierre-Tournayre 13129 Salin-de-Giraud	du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 13h30 à 16h30	05/10/17	13h30 à 16h30
Saint-Andiol	Hôtel de Ville Place du général de Gaulle 13670 Saint-Andiol	les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 19h30 le vendredi 8h30 à 12h30 13h30 à 16h30	04/10/17	14h00 à 17h00
Saintes-Maries-de-la-Mer	Hôtel de Ville Avenue de la république 13460 Les-Saintes-de-la-Mer	du lundi au vendredi 9h00 à 12h15 - 14h00 à 17h30	14/09/17	14h00 à 17h00
Saint-Martin-de-Crau	Services Techniques 37, avenue de Plaisance 13558 Saint-Martin-de-Crau Cedex	du lundi au jeudi 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30 le vendredi 8h30 à 12h -13h30 à 16h30	20/09/17	9h00 à 12h00
Saint-Rémy-de-Provence	Mairie de Saint Rémy de Provence Service urbanisme Place Jules Pelissier 13210 Saint-Rémy de-Provence	les lundi, mercredi, jeudi 8h30-12h00 et 13h30-17h00 le mardi 8h30-12h00 le vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30	07/09/17 19/09/17	9h00 à 12h00 9h00 à 12h00
Tarascon	Centre technique municipal (1er étage) 390, Route de Saint-Rémy 13150 Tarascon	du lundi au jeudi 8h-12h et 13h30-17h le vendredi 8h-12h et 13h30-16h30	26/09/17	9h00 à 12h00